

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-09

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 17 février 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Philippe à MESTRE Françoise - BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET André

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet : NOTIFICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS CONCERNANT LE TRANSFERTS DU STADE DE FOOTBALL DE L'ARGENTIERE-LA BESSEE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport sur l'évaluation des charges transférées de la compétence Stade de football de l'Argentièrre-la Bessée adoptée lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) du 12 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence Stade de Football de l'Argentièrre-la Bessée à la CCPE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve rapport sur l'évaluation des charges transférées de la compétence Stade de football de l'Argentière-la Bessée adoptée lors de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) du 12 décembre 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.